

## COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

---

### COMMUNICATIONS

**Recours introduit le 20 décembre 1963 par la société en commandite  
Alfred C. Toepfer contre la Commission de la Communauté économique  
européenne**

**(Affaire 106-63)**

La Cour de justice des Communautés européennes a été saisie le 20 décembre 1963 d'un recours introduit contre la Commission de la Communauté économique européenne par la société en commandite Alfred C. Toepfer ayant son siège à Hambourg, représentée et assistée par M<sup>e</sup> Ernst Graef, inscrit au barreau de Hambourg, avec domicile élu chez M<sup>e</sup> Georges Reuter, avocat-avoué, 7, avenue de l'Arsenal à Luxembourg.

La requérante conclut à ce qu'il plaise à la Cour :

1. Déclarer le recours recevable ;
2. Annuler la décision de la Commission du 3 octobre 1963 autorisant la république fédérale d'Allemagne à maintenir les mesures de sauvegarde concernant l'importation de maïs, millet et sorgho (63/553/CEE), publiée au *Journal officiel des Communautés européennes* du 11 octobre 1963, 6<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 146, page 2479/63 ;

à titre subsidiaire :

Annuler la décision en question dans la mesure où elle autorise la République fédérale à maintenir la mesure de sauvegarde en vertu de laquelle la demande d'un certificat de licence introduite le 1<sup>er</sup> octobre 1963 par la requérante auprès de la Einfuhr- und Vorratsstelle für Getreide und Futtermittel (Office d'importation et de stockage pour les blés et les fourrages) de Francfort-sur-le-Main, en vue de l'importation dans la République fédérale de 24.000 tonnes de maïs au total en provenance de France a été rejetée ;

3. Condamner la défenderesse aux dépens.

---

**Recours introduit le 20 décembre 1963 par la société Getreide-Import  
GmbH contre la Commission de la Communauté économique européenne**

**(Affaire 107-63)**

La Cour de justice des Communautés européennes a été saisie le 20 décembre 1963 d'un recours introduit contre la Commission de la Communauté économique européenne par la société Getreide-Import GmbH, ayant son siège à Duisburg, représentée et assistée par M<sup>e</sup> Ernst Graef, inscrit au barreau de Hambourg, avec domicile élu chez M<sup>e</sup> Georges Reuter, avocat-avoué, 7, avenue de l'Arsenal à Luxembourg.